

Date de dépôt : 18 mai 2012

Rapport

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (Création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A, au lieu-dit « Grange-Collomb »)

Rapport de M. Bertrand Buchs

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de d'aménagement du canton a examiné le PL 10919 lors de sa séance du 18 avril 2012, sous la présidence de Mme Christina Meissner.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Mémorial

Ce projet de loi a été déposé le 2 février 2012. Il a été renvoyé, sans débat, à la Commission d'aménagement du canton, lors de la séance du Grand-conseil du 23 février 2012.

Présentation du projet de loi par M. Jacques Moglia (attaché de direction au DCTI)

M. Moglia explique que le PL 10919 concerne un petit périmètre (7 000 m²) se situant en front de la rue de Saint-Julien, juste derrière les bâtiments des anciennes minoteries. La commune de Carouge désire construire un bâtiment comprenant des activités commerciales et administratives sur la partie basse et des logements dans la partie haute.

La commune de Carouge désire que ces logements soient dévolus à un D2.

Le Conseil municipal de Carouge a préavisé favorablement ce projet. La procédure est terminée et il n'y a eu aucune opposition.

Un commissaire (PDC) fait remarquer que cette immeuble s'intègre dans un projet qui s'étendra jusqu'au Rondeau de Carouge et qui comprendra des logements et un hôtel.

La présidente de la commission décide de passer au vote d'entrée en matière.

Vote d'entrée en matière

En faveur : Unanimité (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1UDC, 2 MCG, 1 S).

Deuxième débat

Tous les articles sont votés à l'unanimité en deuxième débat.

Troisième débat

La Présidente met aux voix le PL 10919 dans son ensemble :

En faveur : Unanimité (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 S).

Catégorie de débat retenue : 3, séance des extraits

Conclusions

La Commission d'aménagement du canton vous recommande d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (10919)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (Création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A, au lieu-dit « Grange-Collomb »)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29808-544, dressé par le département des constructions et des technologies de l'information le 6 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A, située au lieu-dit « Grange-Collomb »), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité III est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 3, créée par le présent projet de loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29808-544 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Office de l'urbanisme

Plans d'affectation et requêtes

CAROUGE

Feuille Cadastrale 40

Parcelle N° : 2553 et 3120 pour partie
et DP 2788, 2791, 2857,
3016.

Modification des limites de zones

Située au lieu-dit Grange-Collomb

**Zone 3**

Degré de sensibilité OPB : III

**Abrogation de la zone
de développement 4A**

Procédure d'opposition

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

Echelle	1 / 2500	Date	6 sept 2010
		Dessin	OI.S
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse ET	08.03.2011	OI.S

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
08 - 00 - 090	CRG
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
544	
Archives Internes	Plan N°
	29808
CDU	Indice
7 1 1 . 6	

